

CONCLUSION

Il est difficile de conclure sur le devenir du patrimoine industriel car de nombreuses incertitudes demeurent.

La prise de position de l'Etat sur la ligne à suivre pour sa sauvegarde tarde à se manifester. Mettre en place de groupes de réflexion démontre la bonne volonté de celui-ci mais la concrétisation de ses travaux se fait attendre. De plus, en ces temps de changements politiques, on est en mesure de se demander ce qu'il adviendra des réflexions dégagées lors de la commission Varloot¹. Quelle sera la politique culturelle du nouveau gouvernement qui se mettra en place ? Le patrimoine industriel sera-t-il pris en compte ? Ce que l'on sait de l'orientation politique en matière culturelle² du Président de la République, réélu le 5 mai 2002, M. Jacques Chirac, c'est qu'il souhaite que le rôle de l'Etat soit d'avantage « le régulateur et le soutien de l'activité culturelle » au lieu de diriger et vouloir tout contrôler. Il propose également un nouvel instrument contractuel qui permettrait d'associer d'avantage tous les acteurs du patrimoine, une volonté de partager les responsabilités entre tous face à l'héritage du passé. Cette idée, à première vue, semble correspondre à la volonté, dégagée lors des différents groupes de réflexion sur le patrimoine industriel, de renforcer le partenariat entre les personnes intéressées à cette question.

Somme toute, la position de l'Etat vis à vis du patrimoine industriel peut être infléchie par une pression plus grande des autres acteurs (associations, élus locaux, industriels) ou par un intérêt accru de la part de la population. D'ailleurs des actions ont été menées et se poursuivent encore aujourd'hui pour réhabiliter ces lieux avec ou sans l'aide de l'Etat. Mais beaucoup ne peuvent aboutir sans son aide.

Dans les possibilités de réhabilitation de sites industriels, certaines permettent mieux de conserver une trace de ce passé révolu : le choix de « créer dans le créé »³ ou d'insérer le patrimoine industriel dans une politique de développement local⁴ sont certainement les meilleures façons de lui assurer sa postérité.

Une question se pose également sur la prise en compte des « usines jetables »⁵ qui fleurissent dans les périphéries de nos villes. Il s'agit ici d'usines en préfabriqué qui se montent, se démontent et se remontent n'importe où et en peu de temps. Faut-il leur attacher un intérêt particulier, en conserver, les étudier ? Après tout dans 30, 50, 100 ans ne faudra-t-il pas pouvoir raconter à nos descendants quelle était l'histoire de industrie à cette époque comme nous avons appris ce qu'elle était au XIX^e et au XX^e siècles ?

¹ Cf. p.23.

² Emmanuel de Roux, *Jacques Chirac : renforcer le rôle culturel de l'Etat*, « in Le Monde », le 25 avril 2002, p.33.

³ Cf. p.38

⁴ Cf. P46

⁵ Notion abordé par M. Denis Woronoff lors du GFR le 30 janvier 2002.

Tous les pays qui ont connu une forte industrialisation se posent ces questions et y répondent à leur manière. La Grande-Bretagne, la Suède ou encore l'Allemagne ont très bien su y répondre. D'ailleurs cette dernière a parfaitement maîtrisé l'aménagement et la sauvegarde de « ces citadelles de métal »⁶ dans son ancien berceau industriel de la Ruhr. Une réussite qui lui a valu l'honneur d'être classé élément du patrimoine mondial par l'UNESCO.

Le patrimoine industriel n'est donc pas seulement un enjeu pour la France.

L'Europe aussi s'y intéresse, notamment depuis la Conférence Européennes des Ministres Responsables du Patrimoine Architectural de Grenade, le 3-4 octobre 1985, qui recommande une extension des catégories de biens à protéger incluant entre autres le patrimoine industriel et technique. De plus, les associations européennes du patrimoine industriel proposent de lancer une campagne de sensibilisation faisant de l'année 2002 « l'Année européenne du Patrimoine Industriel et Technique ».

⁶ Emmanuel de Roux, *Les habits neufs de la Ruhr*, « in Le Monde », le 17/18 septembre 2000, p.12.